

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DES DEUX MORIN

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE
ARRONDISSEMENT DE PROVINS

PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU SMAGE DU 18/04/2018

Le mercredi dix-huit avril deux mil dix-huit, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SMAGE) des Deux Morin s'est réuni à la salle Alain Peyrefitte de LA FERTE-GAUCHER (77320) sous la présidence de Monsieur JAUNAUX qui a convoqué le comité syndical en cas que maire de la commune de La Ferté-Gaucher où est fixé le siège du syndicat.

Date de convocation : 27 mars 2018 – Début de réunion : 18h00

Nombre de délégués : En exercice : 32 – Présents ou représentés : 27 (Quorum : 17)

		Nom	Présents	Représentés	Absents
CC des Deux Morin	Titulaire	M. REVOILE Roger	X		
	Titulaire	M. DELESALLE Jean-François	X		
	Titulaire	M. NEIRYNCK Luc	X		
	Titulaire	M. LEMOINE Remy	X		
CA de Coulommiers et Pays de Brie	Titulaire	M. MUSART Jean-Luc	X		
	Titulaire	M. CAUX Nicolas	X		
	Titulaire	M. NALIS Daniel	X		
	Titulaire	M. AUBRY Jean-Pierre		Pouvoir à M.DHORBAIT	X
	Titulaire	M. DHORBAIT Guy	X		
CC du Pays Créçois	Titulaire	Mme LEMOINE Patricia	X		
	Titulaire	M. VAUDESCAL Jean-Louis	X		
	Titulaire	M. CAROUGE Bernard	X		
	Titulaire	M. DEMUR Emmanuel	X		
CC du Provinois	Titulaire	M. BOULLOT Alain	X		
	Titulaire	M. HANNETON Alain	X		
	Titulaire	M. RAMBAUD Jean-Claude	X		X
	Titulaire	Mme NEYRINCK Véronique			
CA Val d'Europe Agglomération	Suppléant	M. BIETH Guillaume	X		
	Titulaire	M. STROHL Gilbert			X
	Titulaire	M. RIBOURG Patrick			X
CC de la Brie Champenoise	Suppléant	M. DAUTEUIL Michel	X		
	Titulaire	Mme GOHIN Delphine	X		
	Titulaire	M. MONDOLOT Gilbert	X		
	Titulaire	M. THEISEN Pascal	X		
CC Paysage de Champagne	Titulaire	M. LOMBARD Maurice		Pouvoir à M. GUINAND	X
	Titulaire	M. GUINAND Henri	X		
CC Sézanne-Sud-Ouest-Marnais	Titulaire	M. CADET Jean-Pierre		Pouvoir à M.LIEGEOIS	X
	Titulaire	M. LIEGOIS Michel	X		
	Titulaire	Mme ROUSSEAU Jocelyne	X		
	Titulaire	M. DEGOIS Guy	X		
CC du Sud Marnais	Titulaire	M. POIREL Bernard			X
	Titulaire	M. GUILLAUME Patrick			X

Invités : M. JAUNAUX Yves, Mme COULON Annie, M. MOROY Alain, M. DUCHAUCHOY Jean-Claude et M.AVANZINI Serge

Egalement présentes : Mme WIEREPANT Hélène (animatrice du SAGE des Deux Morin) et Mme CHABANE Stéphanie (secrétaire-comptable du SIVHM).

Monsieur JAUNAUX accueille les membres du comité syndical et les remercie d'être présents pour cette première réunion du SMAGE. La parole est passée à Madame WIEREPANT qui rappelle le contexte de la création du SMAGE.

Pour rappel, la Commission Locale de l'Eau (CLE) est l'assemblée qui élabore et met en œuvre le SAGE des Deux Morin. Cette commission ne possède pas de personnalité juridique propre et doit s'adosser à une structure ayant une existence juridique « une structure porteuse ».

Pour répondre aux exigences de la loi Grenelle 2 pour la mise en œuvre du SAGE, La CLE des Deux Morin s'est positionnée en faveur d'une structure locale pour porter le SAGE et assurer un ancrage local de la politique de l'eau. Il a été décidé que cette structure regrouperait les intercommunalités du territoire des Deux Morin au sein du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SMAGE).

Le rôle du SMAGE est d'accueillir le secrétariat et l'animation de la CLE et d'être maître d'ouvrage des études et éventuellement de travaux. Le SMAGE se substitue donc au Syndicat Intercommunal de la Vallée du Haut Morin (SIVHM) qui était la structure porteuse du SAGE pendant son élaboration. Le SMAGE devient donc la nouvelle structure porteuse du SAGE des Deux Morin pour sa phase de mise en œuvre.

Monsieur GUINAND Henri (Maire d'Orbais-l'Abbaye) est appelé à prendre la présidence de l'assemblée en tant que doyen de l'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Installation du comité syndical
2. Election du président
3. Choix du nombre de Vice-Présidents
4. Election des Vice-Présidents
5. Election des membres du bureau
6. Pouvoir d'ester en justice

1. INSTALLATION DU COMITE SYNDICAL

Monsieur GUINAND fait l'appel, le quorum de la moitié (soit 17) est atteint, la séance est déclarée ouverte. L'ordre du jour est énuméré.

Monsieur DEGOIS est désigné secrétaire de séance.
Monsieur DEMUR et Monsieur LEMOINE sont désignés assesseurs.

2. ELECTION DU PRESIDENT – Délibération n°2018-01

Monsieur GUINAND rappelle que le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du comité syndical. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, un troisième tour à lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgés est déclaré élu. Toutes les élections se feront sous ces règles.

Monsieur GUINAND invite l'assemblée à élire le président et fait l'appel à candidature.
Monsieur REVOILE se présente à la présidence.

Une seule candidature est présentée, il est alors proposé à l'assemblée de faire les élections à main levée. L'assemblée accepte à l'unanimité de voter à main levée.

Monsieur GUINAND procède au vote : 0 ABSTENTION, 0 CONTRE et 27 POUR.

Monsieur REVOILE est élu président à l'unanimité et prend immédiatement la présidence de l'assemblée.

3. CHOIX DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENT

Le président propose d'élire deux vice-présidents : un vice-président sur le département de la Seine-et-Marne et un vice-président sur le département de la Marne.

L'assemblée accepte à l'unanimité de fixer le nombre de vice-présidents à deux.

4. ELECTION DES VICE-PRESIDENTS – Délibération n°2018-02

Monsieur REVOILE invite l'assemblée à élire le vice-président sur le département de la Seine-et-Marne et fait l'appel à candidature.

Monsieur VAUDESCAL propose sa candidature et se présente en tant que Maire de Couilly-Pont-aux-Dames située sur l'aval du Grand Morin et vice-président aux finances à la Communauté de Communes du Pays Créçois.

Une seule candidature est présentée, il est alors proposé à l'assemblée de faire les élections à main levée. L'assemblée accepte à l'unanimité de voter à main levée.

Monsieur VAUDESCAL est élu vice-président à l'unanimité.

Monsieur REVOILE invite l'assemblée à élire le vice-président sur le département de la Marne et fait l'appel à candidature.

Monsieur LIEGEOIS propose sa candidature et se présente en tant que Maire de Oyes située sur l'amont du Petit Morin dans les Marais de Saint-Gond et vice-président à la Communauté de Communes de Sézanne-Sud-Ouest-Marnais.

Une seule candidature est présentée, il est alors proposé à l'assemblée de faire les élections à main levée. L'assemblée accepte à l'unanimité de voter à main levée.

Monsieur LIEGEOIS est élu vice-président à l'unanimité.

5. ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU – Délibération n°2018-03

Monsieur REVOILE rappelle à l'assemblée que le bureau est composé comme suit selon les statuts du SMAGE :

- Un Président
- Un ou des Vice-Présidents
- Un secrétaire
- De 8 assesseurs

Monsieur REVOILE explique qu'à ce jour 9 intercommunalités sont adhérentes au SMAGE et qu'il serait souhaitable qu'elles soient toutes représentées au sein du bureau.

Monsieur REVOILE invite l'assemblée à élire les membres du bureau et fait l'appel à candidature pour le poste de secrétaire de bureau.

ELECTION DU SECRETAIRE DE BUREAU

Monsieur DHORBAIT présente sa candidature pour le poste de secrétaire de bureau.

Une seule candidature est présentée, il est alors proposé à l'assemblée de faire les élections à main levée. L'assemblée accepte à l'unanimité de voter à main levée.

Monsieur DHORBAIT est élu secrétaire de bureau à l'unanimité.

ELECTION DU PREMIER ASSESSEUR DU BUREAU

Monsieur REVOILE fait l'appel à candidature pour le poste de premier assesseur au bureau.

Monsieur CAUX présente sa candidature pour le poste de premier assesseur.

Une seule candidature est présentée, il est alors proposé à l'assemblée de faire les élections à main levée. L'assemblée accepte à l'unanimité de voter à main levée.

Monsieur CAUX est élu membre du bureau à l'unanimité.

ELECTION DU DEUXIEME ASSESSEUR DU BUREAU

Monsieur REVOILE fait l'appel à candidature pour le poste de deuxième assesseur au bureau.

Monsieur HANNETON présente sa candidature pour le poste de deuxième assesseur.

Une seule candidature est présentée, il est alors proposé à l'assemblée de faire les élections à main levée. L'assemblée accepte à l'unanimité de voter à main levée.

Monsieur HANNETON est élu membre du bureau à l'unanimité.

ELECTION DU TROISIEME ASSESSEUR DU BUREAU

Monsieur REVOILE fait l'appel à candidature pour le poste de troisième assesseur au bureau.

Monsieur BIETH en tant que suppléant propose la candidature de Monsieur VERDELLET pour le poste de troisième assesseur.

Une seule candidature est présentée, il est alors proposé à l'assemblée de faire les élections à main levée. L'assemblée accepte à l'unanimité de voter à main levée.

Monsieur VERDELLET est élu membre du bureau à l'unanimité.

ELECTION DU QUATRIEME ASSESSEUR DU BUREAU

Monsieur REVOILE fait l'appel à candidature pour le poste de quatrième assesseur au bureau.

Monsieur DELESALLE présente sa candidature pour le poste de quatrième assesseur.

Une seule candidature est présentée, il est alors proposé à l'assemblée de faire les élections à main levée.

L'assemblée accepte à l'unanimité de voter à main levée.

Monsieur DELESALLE est élu membre du bureau à l'unanimité.

ELECTION DU CINQUIEME ASSESSEUR DU BUREAU

Monsieur REVOILE fait l'appel à candidature pour le poste de cinquième assesseur au bureau.

Monsieur CAROUGE présente sa candidature pour le poste de cinquième assesseur.

Une seule candidature est présentée, il est alors proposé à l'assemblée de faire les élections à main levée.

L'assemblée accepte à l'unanimité de voter à main levée.

Monsieur CAROUGE est élu secrétaire de bureau à l'unanimité.

ELECTION DU SIXIEME ASSESSEUR DU BUREAU

Monsieur REVOILE fait l'appel à candidature pour le poste de sixième assesseur au bureau.

Monsieur GUINAND ayant le pouvoir de Monsieur LOMBARD, propose la candidature de Monsieur LOMBARD pour le poste de sixième assesseur.

Une seule candidature est présentée, il est alors proposé à l'assemblée de faire les élections à main levée.

L'assemblée accepte à l'unanimité de voter à main levée.

Monsieur LOMBARD est élu membre du bureau à l'unanimité.

ELECTION DU SEPTIEME ASSESSEUR DU BUREAU

Monsieur REVOILE fait l'appel à candidature pour le poste de septième assesseur au bureau.

Monsieur THEISEN présente sa candidature pour le poste de septième assesseur.

Une seule candidature est présentée, il est alors proposé à l'assemblée de faire les élections à main levée.

L'assemblée accepte à l'unanimité de voter à main levée.

Monsieur THEISEN est élu membre du bureau à l'unanimité.

ELECTION DU HUITIEME ASSESSEUR DU BUREAU

Monsieur REVOILE fait l'appel à candidature pour le poste de huitième assesseur au bureau.

Madame ROUSSEAU présente sa candidature pour le poste de huitième assesseur.

Une seule candidature est présentée, il est alors proposé à l'assemblée de faire les élections à main levée.

L'assemblée accepte à l'unanimité de voter à main levée.

Madame ROUSSEAU est élue membre du bureau à l'unanimité.

6. POUVOIR D'ESTER EN JUSTICE – Délibération n°2018-04

Il convient de donner au président et durant toute la durée de son mandat, le pouvoir d'intenter au nom du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Eaux des Deux Morin les actions en justice et de défendre le Syndicat dans les actions intentées contre lui.

Après vote, l'assemblée donne à l'unanimité pouvoir au président d'ester en justice pour la durée de son mandat.

La séance est levée à 18h47.

Secrétaire de séance :

Monsieur DEGOIS

Maire de NEUVY

Président du SMAGE des Deux Morin

Roger REVOILE

